

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **PROMOPHARM**, société anonyme au capital de 100.000.000,00 dirhams, dont le siège social est à Had-Soualem, rue n° 7 zone industrielle du Sahel, immatriculée au registre du commerce de Berrechid sous le numéro 1513, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 13 Juin 2019 à 10h au siège social de la société sise Zone Industrielle du Sahel, Rue n°7-Had Soualem**, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2018,
- 2 - Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018,
- 3 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- 4 - Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2018 ;
- 5 - Quitus au Conseil d'Administration ;
- 6 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- 7 - Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
- 8 - Pouvoir pour formalités légales.

Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège de la société.

Les actionnaires trouveront ci-dessous les résolutions proposées à cette Assemblée Générale.

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédé, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire unique de pouvoir et de vote à distance au siège social au plus tard dix jours avant la date de la réunion ; L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2019

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018, les approuve dans toutes les parties et sans réserve.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 38 745 630,54 dirhams.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus, définitif et sans réserve, au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2018.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et/ou administratives et tous dépôts et formalités de publicité prévus par la législation en vigueur.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2018 :

• Résultat Net de l'exercice	38 745 630,54 dirhams
• Affectation en report à nouveau :	38 745 630,54 dirhams

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2018, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

• Capital social	100.000.000,00 dirhams
• Réserve légale	10.000.000,00 dirhams
• Réserve d'investissement	56.757.190,98 dirhams
• Report à nouveau	105.487.170,09 dirhams

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate, sur proposition du Conseil d'Administration, l'arrivée à terme du mandat des Commissaires aux comptes et décide de désigner en qualité de Commissaires aux Comptes ; Price Waterhouse Cooper Maroc Sarl représenté par M. Mounsif Ighiouer et Cabinet Sebti représenté par M. Mohamed Youssef Sebti; et ce pour une durée de 3 exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale prend acte de leurs acceptations des fonctions.